

Adresse de correspondance :

Chancellerie municipale
Case postale 927
2740 Moutier
Tél. 032 494 11 11
Courriel : info@moutier.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal recommande d'accepter le Concordat

Le 22 septembre prochain, les populations jurassienne et bernoise seront appelées aux urnes afin d'entériner le Concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura. Cet acte doit permettre à la ville de Moutier d'être transférée dans son nouveau canton au 1^{er} janvier 2026, conformément au souhait démocratique exprimé par la population prévôtoise. Le Conseil municipal recommande ainsi aux populations concernées de voter oui, pour clore le processus initié en 2012.

Le Concordat sur lequel se prononce la population règle les principaux points juridiques, administratifs et financiers concernant le transfert de Moutier dans le canton du Jura. Le Conseil municipal considère que ce document est équilibré et préserve les intérêts Prévôtoises et Prévôtois. Le Concordat prévoit notamment la continuité des activités administratives et la prise en charge des émoluments induits, octroie des droits politiques anticipés à la population de Moutier et règle dans les meilleures conditions possibles le transfert de la ville. Surtout, il scellera la volonté des Prévôtoises et Prévôtois, qui ont manifesté à deux reprises – le 18 juin 2017 et le 28 mars 2021 – leur volonté de changer d'appartenance cantonale.

C'est donc avec enthousiasme que le Conseil municipal invite les ayants droit concernés à soutenir le Concordat en votant « oui » le 22 septembre. Il se réjouit que Moutier puisse tourner la page de la Question jurassienne et se projeter dans un avenir serein, respectueux de la volonté démocratique et empreint de projets rassembleurs.

La fin d'un long processus

L'autorité exécutive de la ville rappelle que cette votation marque la fin du processus institutionnel de la Question jurassienne. Celui-ci a débuté par la Déclaration d'intention de 2012 signé par les cantons de Berne et du Jura. En 2013, les populations du canton du Jura et du Jura bernois se sont prononcées sur la création d'un nouveau canton, acceptée dans le canton du Jura mais refusée dans le Jura bernois. Seule la commune de Moutier avait accepté ce principe. Ce processus prévoyant l'ouverture de votes dits communalistes, Moutier s'est prononcé favorablement à un changement de canton le 18 juin 2017 (51,72 % de oui).

A la suite de l'annulation de ce vote, les Prévôtoises et Prévôtois ont répété l'exercice démocratique le 28 mars 2021, appuyant encore plus nettement l'option d'un changement de canton (54,9 % de oui). En cas d'acceptation du Concordat par les populations jurassienne et bernoise, l'Assemblée fédérale devra encore accepter la modification territoriale pour permettre à Moutier d'être une ville jurassienne le 1^{er} janvier 2026.

Moutier, le 21 août 2024

Conseil municipal